

## GEMAPI

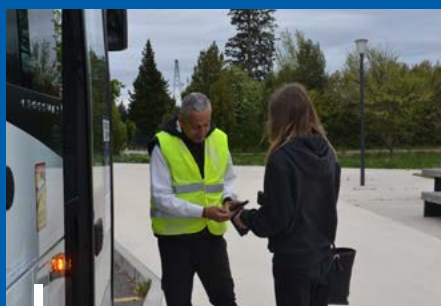
La prévention des inondations,  
compétence méconnue de  
votre agglo



### SUPPLÉMENT DÉCHETS



Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues - Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon - Rognonas - Saint-Andiol - Verquières



### Grand angle

Transports scolaires :  
Portrait de Karim, médiateur  
transports



### En action

Des travaux pour la sécurité  
des équipements et des  
usagers



### Economie

Un tissu économique local  
dynamique

**Corinne CHABAUD**Présidente de Terre de Provence Agglomération  
Maire de Mollégès

Vice-Présidente départementale des Bouches-du-Rhône



L'été 2022 a été marqué par un terrible incendie qui ravageait la Montagnette, avec deux de nos communes particulièrement impactées, Barbentane et Graveson. Au total, ce sont près de 1500 hectares de forêt qui ont été détruits, de Boulbon à Tarascon.

Ce triste épisode illustre malheureusement également les menaces de plus en plus importantes auxquelles nos territoires sont confrontés au niveau environnemental, avec des risques d'incendie croissants, une ressource en eau dont la

dans ces pages : prévenir les inondations avec le confortement des digues de la Durance, protéger les cultures avec l'association Prévigrêle, pour ne citer que quelques-unes des actions de Terre de Provence.

Comme vous le constaterez en lisant ce magazine, votre communauté d'agglomération mène de nombreuses actions, signe que vos élus communautaires sont engagés pour vous, votre quotidien et votre territoire.

L'arrière saison s'annonce belle, profitez-en pour découvrir ou redécouvrir les richesses du magnifique territoire de Terre de Provence.

“  
**Un évènement malheureux qui a cependant permis de démontrer la solidarité de nos communes et des habitants avec la mobilisation de tous ;**  
”

préservation devient un réel enjeu, des épisodes orageux sources de dégâts sur les cultures...

Autant de domaines sur lesquels votre communauté intervient comme vous pourrez le constater

Un évènement malheureux qui a cependant permis de démontrer la solidarité de nos communes et des habitants avec la mobilisation de tous ; une solidarité qui s'est également exprimée au niveau de Terre de Provence avec une aide exceptionnelle de 150 000 € votée lors du vote du budget 2023 pour Barbentane et Graveson.

Je voudrais saluer l'action des pompiers qui se sont battus pour sauver tout ce qui pouvait l'être ainsi que le formidable élan de solidarité qui s'est manifesté lors de cet évènement dramatique.

Terre de Provence, le mag' de votre aggro N°12

Terre de Provence Agglomération Chemin Notre Dame BP 1 | 13 630 EYRAGUES | Tél. 04 32 61 96 30  
**Directeur de publication** : Corinne CHABAUD, présidente de Terre de Provence Agglomération **Rédaction** : Terre de Provence Agglomération **Parution** : automne 2023 **Conception et réalisation** : service communication **Photos** : Terre de Provence Agglomération - SMAVD - Christophe Aubry - Thomas Piettre Leclair  
**Impression** : Imprimerie Rimbaud - certifié imprim'vert - Cavailon **Dépôt légal** : Décembre 2014 - ISSN 2427 - 8696



# Vie du mandat



## Bienvenue aux nouveaux élus

La vie du mandat a été marquée cette dernière année par plusieurs changements, que ce soit au niveau du conseil communautaire ou des commissions thématiques.

Monsieur Michel GAVANON, maire d'Eyragues, a été élu 4<sup>ème</sup> vice-président en charge de la gestion des eaux pluviales urbaines et de l'aménagement rural suite au décès de Monsieur Max GILLES.

Monsieur Gilles MOURGUES, maire de Cabannes, est désormais conseiller communautaire suite à la démission de Monsieur Christian ONTIVEROS, qui s'est

retiré afin de permettre que la commune de Cabannes puisse être représentée au sein du conseil communautaire par son maire.

Monsieur ONTIVEROS continue toutefois de siéger dans les instances de Terre de Provence en tant que conseiller municipal dans les commissions thématiques GEMAPI et déchets, au sein desquelles il est particulièrement investi.



## Renouveau au sein des commissions thématiques de Terre de Provence

En parallèle, certaines commissions thématiques de Terre de Provence ont été rejointes par de nouveaux membres.

### Commissions GEMAPI

Madame Elisabeth SCHWEITZER, conseillère municipale de Graveson

### Commission politique de la ville et action sociale

Madame Isabelle CHIFFE, conseillère municipale de Barbentane  
 Madame Elisabeth SCHWEITZER, conseillère municipale de Graveson  
 Madame Angélique YTIER CLARETON, adjointe au maire d'Orgon

### Commission développement économique

Madame Christiane MISTRAL, adjointe au maire d'Eyragues

### Commission pluvial

Monsieur Lionel LLOBET, conseiller municipal de Graveson

### Commission environnement

Monsieur Yannick ROSSI, conseiller municipal d'Eyragues  
 Monsieur Alain BRONDINO, adjoint au maire d'Orgon

### Commission eaux et assainissement

Monsieur Michel BARAT, conseiller municipal d'Eyragues

### Commission communication

Madame Delphine GEORGES, conseillère municipale d'Eyragues



9 mai 2008 - Pôle du Sagnon  
 Visite de Monsieur Hubert Falco, secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire

## Il y a un an, Max Gilles nous quittait, ne l'oublions pas

Pendant sa mandature en tant que Président de 2008 à 2014, Max Gilles a marqué notre communauté par les projets qu'il a portés. Ces sept années ont été placées sous le signe du changement, et Max Gilles s'est révélé être un ardent défenseur de notre territoire.

Il s'est ainsi pleinement saisi du projet d'évolution de la communauté de communes en communauté d'agglomération, avec l'élaboration d'un projet de territoire sur le territoire Nord Alpilles.

Sous son impulsion, plusieurs actions ont vu le jour : les premières acquisitions foncières pour le Lycée Nord Alpilles, les travaux d'aménagement et le lancement de la commercialisation du Pôle du Sagnon, le lancement des Grands Vignes, la mise en place de la compétence de collecte et traitement des ordures ménagères, la thermographie aérienne, le lancement du Plan Climat Énergie, la participation de Terre de Provence à Marseille Provence 2013.

Max Gilles était l'un des maires fondateurs de notre communauté, et il s'est investi avec passion dans chaque compétence, en mettant un accent particulier sur l'aménagement rural. Son engagement sans faille a permis de façonner notre territoire, en créant des opportunités pour tous et en préservant notre identité. Il mettait tout en œuvre pour traiter chaque commune avec équité et attachait une grande importance à fédérer autour des projets de la communauté l'ensemble des agents dans un esprit d'équipe, comme en témoigne son expression favorite pour les saluer : « Et alors l'équipe ! »  
 Adessias

## Portrait de Karim, médiateur transports à Terre de Provence

Afin de veiller à la sécurité des élèves, un agent de médiation intervient quotidiennement dans les bus scolaires. Un rôle à multiples facettes...

### Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre rôle de contrôleur-médiateur ?

Mon rôle consiste à veiller au respect des règles par les passagers et le chauffeur ; une fois que les passagers sont installés, après le contrôle des titres de transport, je rappelle les règles de sécurité et veille à leur application tout au long du trajet. Ma présence permet aussi de veiller au respect des consignes assignées au chauffeur : respect des arrêts et des horaires, politesse et courtoisie envers les passagers, affichage (girouette) à l'arrière et à l'avant du car pour indiquer le nom de la ligne et permettre l'orientation des élèves/voyageurs.

Grâce au système billettique je peux suivre le trajet en temps réel, vérifier et justifier les retards éventuels.

J'interviens aussi en tant que médiateur : j'essaie de résoudre les différends, de favoriser la communication et d'encourager le respect mutuel entre chacun (élèves, élèves et chauffeurs, chauffeurs et parents). En veillant à ce que chacun se sente écouté et compris, je contribue à garantir un voyage agréable et sécurisé pour les voyageurs.

Ma présence au sein des bus me permet aussi de collecter les besoins des voyageurs notamment pour les transports réguliers (agglomération navette, navette intercommunale) : nouvel arrêt, arrêt intermédiaire.

### Quelles sont les principales règles de sécurité auxquelles vous veillez ?

Les premières règles sont bien évidemment d'attacher la ceinture de sécurité pendant tout le trajet jusqu'à l'arrêt du car et de ne pas déranger le conducteur, sauf en cas d'urgence. Mais d'autres règles sont aussi importantes : le placement des sacs, cartables sous les sièges ou dans les porte-bagages ; le respect du matériel, l'utilisation du téléphone portable uniquement pour écouter de la musique avec des écouteurs ou envoyer des SMS etc.

**En cas de contrôle de gendarmerie, le non-port de la ceinture de sécurité dans un transport en commun constitue une infraction passible d'une amende de 135 €, conformément à l'article R412-1 du code de la route. Les parents devront s'acquitter de cette somme.**

Mon rôle consiste aussi à m'assurer que les règles de sécurité sont bien respectées aux abords des cars : ne pas se pousser, se bousculer devant l'arrêt et en montant dans le car, rester en retrait du car tant qu'il ne s'est pas arrêté, attendre que le car soit parti avant de traverser, toujours traverser à l'arrière du véhicule.

L'aide des parents est à ce titre indispensable : il est important qu'ils se positionnent du bon côté de la chaussée pour ne pas inciter à des traversées dangereuses. Cela est également vrai pour les règles de politesse ou le respect des horaires : les enfants doivent être déposés 5 minutes avant l'heure de départ car les petites attentes cumulées lors de chaque arrêt peuvent engendrer un retard important.

### Quels types de situations ou de problèmes rencontrez-vous lors de vos interventions ?

Les élèves oublient ou perdent souvent leurs cartes et certains essaient malheureusement de «resquiller» en échangeant leur carte à travers la fenêtre ou dans le rang.



Ce comportement est inutile puisque les badges sont nominatifs et les montées enregistrées à l'aide du lecteur installé dans chaque véhicule.

Des sanctions sont prévues mais nous favorisons avant tout la prévention avec trois rappels préalables.

**En cas de perte, de détérioration, de vol de la carte, une demande de duplicata pour un montant de 10€ doit être faite auprès du service transport de Terre de Provence Agglomération à Eyragues sur rendez-vous (contact au 04 32 61 06 14).**

Le non port de la ceinture est également courant aussi bien chez les scolaires que chez les voyageurs réguliers.

Je dois aussi gérer parfois des situations de tension : bagarres, pleurs et inquiétude des tout petits ou des collégiens.

### Comment gérez-vous les conflits entre les élèves à bord du car scolaire ?

J'observe les comportements et je jauge le climat. En cas de situation conflictuelle je mets tout en œuvre pour réinstaurer le dialogue ; je m'installe par exemple au milieu du groupe.

### Quelles qualités sont essentielles pour réussir dans votre rôle ?

Il est indispensable de faire preuve de patience et de pédagogie avec tous les acteurs du transport, mais aussi de s'adapter car ce travail s'effectue avec des publics très différents (jeunes enfants pour le transport de classe de maternelle, adolescents, jeunes-adultes, et personnes âgées).

## Des travaux pour la sécurité des équipements et des usagers

### Une voie réduite et des trottoirs supplémentaires pour permettre le ralentissement de la vitesse sur la zone des Moutouses à Eyragues

Terre de Provence poursuit ses travaux de rénovation des zones, entamés en 2020 avec la réhabilitation de la zone de la Rocade Nord à Noves.

Avant le lancement de gros travaux prévus sur les zones des Iscles (Châteaurenard) et du Pont (Plan d'Orgon) au 2<sup>nd</sup> semestre 2023, la zone des Moutouses à Eyragues a bénéficié en 2022 de travaux de requalification afin d'offrir aux usagers un espace de vie et de travail plus agréable et sécurisé.

La reprise et le reprofilage des voies, la mise en enrobé des trottoirs, la modernisation de l'éclairage public ont constitué l'essentiel du programme, avec un objectif de mise en sécurité qui a également conduit à la réduction de la voie principale pour limiter la vitesse, la création de places de stationnement et la création

de nouveaux trottoirs pour mieux délimiter les espaces réservés aux piétons.

Des travaux de marquage au sol vont suivre pour finaliser cette réhabilitation.

### Du barreaudage et un mur de clôture contre le vandalisme

À l'instar de beaucoup d'autres sites en France, les déchèteries de Terre de Provence font régulièrement l'objet de dégradations et de vandalisme.

Les déchèteries de Barbentane et Mollégès n'échappent pas à ces actes malveillants. Des travaux de sécurisation de ces deux sites ont été engagés afin d'éviter les intrusions.

Le périmètre de clôture de la déchèterie de Barbentane a été totalement rénové et renforcé en façade par du barreaudage rigide.

À Mollégès, le grillage de la déchèterie a été remplacé par un mur de clôture.



### Deuxième étape vers le regroupement des services sur le même site

Depuis plus d'un an, plusieurs services de Terre de Provence occupent la nouvelle extension du siège de la communauté, dont la construction avait été rendue nécessaire par l'évolution des effectifs, elle-même liée à l'évolution des missions confiées à la Communauté d'Agglomération.

L'objectif final : regrouper l'ensemble des services sur un même lieu, ce qui nécessite néanmoins une réhabilitation de la partie ancienne du site. En attendant d'occuper des locaux refaits à neuf, les autres services ont été délocalisés dans le centre d'Eyragues (Maison Dunant) et dans des bungalows attenants au bâtiment. La première étape des travaux a consisté dans le désamiantage complet du site, réalisé, en décembre dernier, par encapsulage et isolation de la structure afin de contrôler tous les rejets potentiels de fibre amiante à l'extérieur de la zone. Cette étape étant réalisée, et les marchés désormais attribués, les travaux ont commencé à la rentrée, avec comme autre objectif l'obtention du label « bâtiment basse consommation ».



## La prévention des inondations, compétence méconnue mais essentielle de votre agglo

Depuis le 1er janvier 2018, Terre de Provence est en charge de la « GEMAPI ». Derrière cet acronyme un peu curieux se cache en réalité la « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations », consistant principalement en l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues.

Une responsabilité essentielle pour la sécurité des habitants et de leurs biens, d'autant que le contexte de réchauffement climatique fait peser de nouveaux risques en termes de fréquence et d'importance des épisodes de crue.

En témoignent sur notre territoire les crues répétées et inédites de 2019, qui ont entraîné des érosions très marquées sur les berges de la Durance, en particulier sur les communes de Châteaurenard et Noves.

Des travaux d'urgence ont ainsi été enclenchés pour sécuriser les digues sur les « épis » concernés. Les études, l'exécution et la gestion de l'ensemble de ces travaux ont été confiées au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

### Travaux de confortement central de la digue de la zone des Iscles sur la commune de Châteaurenard

Les épis installés en 2018 dans la zone industrielle de Châteaurenard, en rive gauche de la Durance, ont pleinement joué leur rôle, en maintenant à distance le lit vif de la Durance de la digue. Cependant, la berge marque un large recul de plus de 60 m en aval.

De manière préventive, afin de maîtriser le recul de celle-ci et de protéger les fondations de la digue lors d'une prochaine crue, 5 épis en blocs d'enrochements de 1 à 3 tonnes ont été mis en place.

Coût total des travaux : 370 000 €HT pour un budget alloué de 420 000 €HT.

### Travaux de confortement de berge en aval de la digue de Peyrevert à Noves

La formation d'une anse d'érosion a été constatée à l'aval de la digue de Peyrevert. Afin de prévenir le risque de poursuite de l'érosion et de sécuriser le secteur, Terre de Provence a mis en œuvre un dispositif de protection contre les érosions.

### Une berge reconstituée et une piste recréée

La berge emportée a été reconstituée en remblais avec une partie des matériaux existants complétés de matériaux d'apports. La piste recréée sur une largeur de 8 m permet de rétablir un terrain d'assise au futur prolongement de la digue Peyrevert.

### Implantation de deux épis plongeurs en enrochement massif

Deux épis plongeur en enrochement massif ont été implantés pour limiter les risques de recul de la berge (épi de 24 m de long et parement de 24,5 m).



Ces travaux ont été financés par Terre de Provence avec le concours du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (20%).

## La lutte contre la grêle, une préoccupation de longue date de Terre de Provence

Avec le changement climatique, les épisodes de grêle deviennent de plus en plus nombreux, comme en témoigne la fin de printemps 2023, avec des risques de plus en plus importants de perte de récolte pour les agriculteurs.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, Terre de Provence contribue depuis de nombreuses années au déploiement des dispositifs anti-grêle.

Terre de Provence s'appuie désormais sur l'association interdépartementale Prévigrêle, basée à Cavaillon et membre du réseau de l'Anelfa (Association nationale d'étude et de lutte

contre les fléaux atmosphériques). La mission de l'association consiste à réduire la taille des grêlons durant l'orage, par la mise en place de générateurs, permettant ainsi de limiter les impacts au sol et donc de protéger les cultures.

Concrètement, Prévigrêle agit en créant un maillage cohérent de générateurs (tous les 10 km), installés chez des exploitants volontaires, disséminant dans le ciel de l'iodure

d'argent en cas d'alerte à la grêle. Afin de couvrir et protéger l'intégralité du territoire, 5 exploitations agricoles de Terre de Provence abritent ces générateurs, à Barbentane, Châteaurenard, Graveson, Plan d'Orgon et Saint-Andiol.

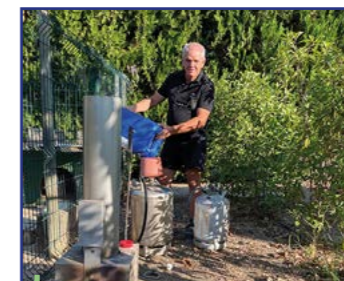
Au-delà des cultures, ce sont tous les biens de la population qui seront protégés (voitures, toitures, etc.).

« Un maillage de 5 générateurs installés chez des agriculteurs bénévoles »



**Saint-Andiol**  
Gabriel PICCA,  
arboriculteur bio et conventionnel

Corinne Chabaud, Présidente de Terre de Provence, Michel Gavanon, Vice-Président délégué à l'aménagement rural



**Plan-d'Orgon**  
Serge PAULEAU,  
arboriculteur

Ces générateurs "de particules glaçogènes" se composent d'une bouteille d'air comprimé qui met sous pression une solution contenant de l'acétone et de l'iodure d'argent. Cette solution est vaporisée grâce à un gicleur jusqu'à une cheminée cylindrique à la base de laquelle se trouve un brûleur.

Ce dispositif ne produit aucun bruit ni odeur indésirable.

### IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les publications scientifiques montrent clairement qu'aucun effet nocif sur l'environnement lié à l'utilisation d'aérosols à base d'iodure d'argent pour ensemercer des nuages n'a été observé.

Source ANELFA rapport de campagne



**Barbentane**  
Grégory BEDOS,  
arboriculteur



**Châteaurenard**  
Thibaut NOUGIER,  
arboriculteur bio et conventionnel



**Graveson**  
Samuel BRIOLE,  
arboriculteur-maraîcher

## Permis de louer, mode d'emploi

Afin de lutter contre l'habitat indigne, Terre de Provence a mis en place depuis novembre 2022, sur les centres anciens de quatre nouvelles communes (Barbentane, Cabannes, Orgon et Rognonas) le permis de louer déjà en vigueur depuis 2018 sur Châteaurenard. Concrètement, toute nouvelle location sur ces secteurs est maintenant soumise à autorisation préalable.

**Vous êtes propriétaire ? Retrouvez ci-dessous la marche à suivre pour la mise en location de votre bien.**

**Vérifiez** si votre logement est concerné : le périmètre d'application est consultable sur le site web de Terre de Provence

**Téléchargez et complétez** le formulaire **CERFA n°15652\*01** également disponible sur le site web de Terre de Provence

**Déposez** votre demande à l'accueil de votre mairie ou par courriel ([habitat-location@terreprovence-agglo.com](mailto:habitat-location@terreprovence-agglo.com)) avec les pièces suivantes :

- > le CERFA complété,
- > le dossier de diagnostic technique du logement

### Visite technique du logement

Suite à votre demande, un technicien de Soliha Provence prendra contact avec vous pour organiser la visite du logement.

Lors de celle-ci, l'état du logement sera évalué à l'aide d'une grille de critères portant sur la sécurité et la salubrité du bien, sur la base des textes réglementaires en vigueur.

### Décision

Dans un délai d'un mois suivant le dépôt de votre dossier, la décision vous sera communiquée, avec trois cas de figures possibles :

**L'autorisation** : la visite du bien n'ayant révélé aucune anomalie, le permis de louer est délivré pour une durée de deux ans.

**L'autorisation avec réserves** : la demande est acceptée sous réserves que des travaux mineurs soient réalisés avant la mise en location pour corriger des désordres relevés lors de la visite technique. Les travaux devront être réalisés dans un délai de trois mois suite à la réception du recommandé

avec avis de réception. Il sera nécessaire de fournir des justificatifs de la bonne exécution des travaux (photos, factures...).

**Le refus** : en cas de manquement pouvant porter atteinte à la santé ou à la sécurité des occupants, la demande d'autorisation de mise en location est rejetée. Une nouvelle demande pourra cependant être déposée dès lors que les travaux prescrits auront été effectués.

### BON À SAVOIR

Seulement 5 % des dossiers sont rejetés.

La location d'un bien en dépit d'une décision de refus expose le bailleur à une amende pouvant aller jusqu'à **15 000 €**.

## La performance énergétique des logements : une préoccupation pour les habitants de Terre de Provence



Habiter mieux en Terre de Provence : premier bilan de ce dispositif partenarial pour rénover son logement



3 concernent des réhabilitations lourdes (1%) 50 ne donneront pas lieu au dépôt d'un dossier, du fait d'un projet hors cibles ou d'une localisation extérieure au territoire (20 %).



# Déchets

Chaque jour, plus de cinquante agents de Terre de Provence agissent pour ramasser vos déchets, nettoyer vos points de collecte, vous accueillir dans les cinq déchetteries intercommunales.

## Terre de Provence agit pour votre cadre de vie

Des campagnes régulières de réfection et de lavage sont effectuées sur toutes les colonnes des points d'apport volontaire de Châteaurenard, Maillane et Orgon, dans le but de maintenir un cadre de vie agréable.

Pour la réfection, les colonnes sont examinées et réparées. Les interventions les plus courantes consistent à remplacer les trappes d'ouverture.

Auparavant, les campagnes de lavage des colonnes de proximité étaient réalisées par un prestataire externe. Cependant, suite à de nombreux problèmes rencontrés, Terre de Provence a décidé d'acquérir un module de lavage pour assurer cette opération en interne.

Au début de cet été, une première

campagne a été menée dans le but de laver, désodoriser et désinfecter complètement les points de collecte sur les communes de Châteaurenard, Maillane et Orgon.

### L'opération «coup de propre» en images



Un premier agent collecte précautionneusement les déchets ménagers afin que que les colonnes soient vides lors du lavage.



L'agent en charge du lavage commande le bras articulé du robot depuis la cabine du camion grâce au tableau de bord.



La colonne est positionnée au-dessus d'un système à haute pression (150 bars) situé à l'arrière du camion pour le lavage intérieur. En même temps des rampes rotatives dégraissent l'extérieur.



Un fois que la colonne est remise en place, le nettoyage extérieur est effectué manuellement grâce à un pistolet à jet. Pour terminer, un désinfectant est appliqué sur l'équipement et autour des colonnes.

## Tri, verre, compostage, lombricompostage, taxe Stop aux idées reçues



**Inutile de trier mes déchets ils vont tous au même endroit ! il paraît même qu'ils vont en Asie !**

**FAUX** Vos emballages en plastique, papiers, journaux, magazines, cartonnette, verre, emballages métalliques sont collectés et acheminés vers les centres de tri pour y être recyclés.

**FAUX** 99 % des emballages sont recyclés en France et en Europe.

**TRIER, c'est compliqué !**

**FAUX** Désormais tous les emballages se trient. Donc plus de doute c'est un emballage, direction la colonne jaune ou le sac jaune.

**Je dois laver mes emballages avant de les déposer dans le sac ou la colonne de tri.**

**FAUX** Il est inutile de laver les emballages car, au cours des traitements des déchets plastiques, ces derniers seront broyés, lavés, puis re-transformés en une nouvelle matière première. Pour le verre ou le métal, ils seront tout simplement jetés dans un four à une température très chaude avant d'être re-façonnés en nouveaux matériaux. Pas de panique donc, votre fond de sauce tomate n'y résistera pas.

**Il faut imbriquer les emballages entre eux avant de les mettre au tri**

**FAUX** Les emballages doivent être déposés en vrac pour que les matériaux soient bien séparés dans les centres de tri.



**Ce point vert**

**indique que l'emballage est recyclable ou recyclé**

**FAUX** La présence de ce label signifie que le fabricant paie une redevance à un organisme chargé de recycler les emballages. À ne pas confondre donc !



**Un verre de table ou un miroir cassé ? Facile c'est dans le conteneur à verre**

**FAUX** Ce ne sont pas des emballages en verre (d'autres substances peuvent avoir été rajoutées dans le verre) ! Ces déchets sont à jeter dans la benne des encombrants à la déchetterie.

**Le montant de la Taxe d'ordures ménagères dépend du nombre de personnes dans le foyer**

**FAUX** Le montant de la taxe est calculé à partir de la valeur locative du bien (localisation, surface, caractéristiques du logement) et du taux fixé par la collectivité pour financer le service.



**Le lombricomposteur sent mauvais**

**FAUX** Un lombricomposteur n'a pas d'odeur, sauf en cas de déséquilibre. Les mauvaises odeurs peuvent être provoquées par l'apport de matières déconseillées (viande, poisson...), un lombricompost trop sec ou, à l'inverse, un lombricompost trop humide (un peu de carton ou du papier en petits morceaux et le tour est joué).



**Le composteur attire les rats !**

**FAUX** Le composteur n'attire pas spécialement les rats s'il est situé sur un secteur où les rats ne sont pas déjà présents. Les rats sont omnivores. Ils peuvent être attirés si vous déposez en grande quantité des restes alimentaires contenant des produits carnés ou du poisson. Pour eux, cela représente un véritable festin ! Il faut donc déposer en petite quantité ces aliments et brasser régulièrement le compost.

## Mise en place de composteurs dans les cantines scolaires

Après un travail mené par le service développement durable avec les enfants sur le gaspillage alimentaire en 2017, des composteurs ont été installés à la cantine de l'école élémentaire Frédéric Mistral de Maillane pour valoriser les bio déchets.

En début d'année les ambassadeurs du tri de Terre de Provence ont formé au compostage, Marie, agent de cantine et Yoann, responsable du



Pôle Jeunesse. Les agents de la commune ont reçu des conseils sur les bons gestes à adopter et les erreurs à éviter afin d'obtenir le meilleur des composts.

Cette démarche s'inscrit dans le programme éducatif, mis en place par Yoann Migran qui a pour but de sensibiliser les enfants à la préservation de la biodiversité. Le compost sera, entre autres, utilisé comme amendement dans les massifs des plantes aromatiques de la cantine et comme terreau pour la culture de fleurs.



**Le tri du verre : au-delà d'une action écologique, une démarche solidaire.**

Dans le cadre de la convention avec la Ligue contre le cancer, Terre de Provence, a participé à la recherche contre le cancer à hauteur de 6 249 € pour l'année 2022.

## Infos pratiques

>>> Déchetterie de BARBENTANE/ROGNONAS

La déchetterie de Barbentane/Rognonas **uniquement** réservée aux particuliers est désormais ouverte sans rendez-vous le mardi après-midi et le jeudi toute la journée comme pour les autres déchetteries du territoire.

Les accès sans rendez-vous peuvent entraîner certains désagréments, comme l'attente lors du vidage, la saturation de certaines bennes avec pour conséquences des possibles fermetures anticipées du site, vous obligeant à reporter votre venue à une date ultérieure.

Pour plus d'informations, consultez les conditions d'accès en cliquant sur le lien suivant : <https://www.terredeprovence-agglo.com/Vous-etes-un-particulier>

>>> Collecte des plastiques agricoles

Afin de s'adapter au mieux aux besoins des agriculteurs, Terre de Provence propose désormais 3 campagnes de collecte des plastiques agricoles :

- **En janvier** dans les déchetteries de Maillane et Mollégès

- **En mai et juin** dans l'ensemble des déchetteries de Terre de Provence (hors Barbentane)

- **En octobre et novembre** dans l'ensemble des déchetteries de Terre de Provence (hors Barbentane)

Les dates exactes de chaque campagne seront communiquées via nos réseaux sociaux et la permanence agricole de Terre de Provence.

## Découvrez le territoire à vélo en suivant les 7 boucles cyclo touristiques sur votre smartphone

Que vous soyez un cycliste aguerri ou amateur de découvertes, les 7 boucles cyclo touristiques de Terre de Provence vous réservent des aventures au cœur de la Provence Mistralienne.



Sur votre smartphone, connectez-vous sur

<https://sig.terredeprovence-agglo.com/index.php/view/> ou scannez le QR-CODE



si tôt connecté,  
si tôt géolocalisé !

**Lancez-vous !**



### Envie de faire une pause ?

Sur le trajet, les restaurants sont répertoriés. Vous pourrez vous y rendre en toute simplicité ou même réserver une table en cours de route pour déguster les spécialités locales.



### Si vous préférez le papier !

Retrouvez le dépliant cyclo touristique dans les mairies, les bureaux d'information touristiques et les prestataires touristiques du territoire ou téléchargez-le sur le site internet [www.myterredeprovence.fr](http://www.myterredeprovence.fr)



### L'ARBRE ET LE PATRIMOINE

Via Cabannes : 20 km 1h30 Via Verquières : 18 km 1h30

Deux boucles qui relient Verquières, Cabannes et St Andiol. Balade au cœur du patrimoine médiéval et de la nature entre arboriculture et maraîchage. Découvrez les paysages identitaires le long des canaux d'irrigation avec les Alpilles en toile de fond.

**BALADE SUR LES ROUTES PROVENÇALES** 23 km 2h30

Itinéraire entre Orgon, Mollégès et Plan d'Orgon, découvrez le musée Urgonia et traversez le canal des Alpines. Balade à vélo entre terre et eau, avec des apiculteurs locaux à découvrir. Itinéraire conseillé avec un VTC ou VTT pour le chemin non goudronné situé vers la Chapelle Saint-Véran.

## Découvrez La Durance à vélo, la nouvelle vélo route aménagée sur l'ancienne voie ferrée entre Plan d'Orgon et Barbentane !

La nouvelle voie verte est une piste cyclable aménagée par le Département des Bouches-du-Rhône sur plus de 22,5 km qui permet de parcourir cette distance en toute sécurité et en pleine nature. Cette vélo route emprunte l'ancienne voie ferrée du Val de Durance qui reliait Plan d'Orgon à Barbentane et traverse Rognonas, Châteaurenard, Noves, Cabannes, Saint-Andiol et Plan d'Orgon. Cet itinéraire de liaison vers l'Eurovélo 8 (EV8) « La Méditerranée à vélo » en direction de Cavailon et Tarascon, depuis Plan d'Orgon répond à de fortes exigences environnementales.

Elle offre une alternative écologique aux modes de transport



traditionnels, en permettant aux cyclistes de découvrir la beauté des paysages typiques du territoire avec des champs et des vergers bordés de haies de cyprès tout en respectant l'environnement. Elle est également accessible à tous, que vous soyez un cycliste chevronné ou un débutant.

Que vous souhaitiez faire une balade à vélo en famille, entre amis ou en solitaire, la Durance à vélo est une expérience inoubliable à vivre en Terre de Provence. Alors enfourchez votre vélo et partez à la découverte de cette nouvelle piste cyclable !

## Des sets de table pour découvrir Terre de Provence !



>>> Au total, 55 000 sets de tables distribués en 2023

Suite au succès rencontré en été 2022, l'opération promotionnelle des sets de table a été reconduite cette année.

Ainsi entre juillet et août, Terre de Provence a distribué 55 000 sets de table promotionnels auprès des prestataires volontaires : c'est ainsi que dans les 13 communes près de 50 restaurants, une trentaine de chambres d'hôtes et les 13 hôtels du territoire ont participé à cette opération de promotion touristique. Ces sets de table ont une dimension innovante et interactive. Attablé à la terrasse de votre restaurant préféré, scannez les QR code et grâce aux vidéos plongez au cœur des paysages et des savoirs faire de ce territoire authentique et haut en couleurs.

C'est la promesse d'une expérience mémorable pour tous ceux qui souhaitent découvrir le territoire tout en savourant des produits locaux mais également à vous qui résidez sur le territoire de découvrir ou redécouvrir des lieux de visite authentiques !

Le bilan de l'opération 2023 promet un vif succès !

## Sept boucles cyclo touristiques à découvrir !

**AU COEUR DE LA MONTAGNETTE** 30 km / 15 km 4h/1h30

Deux boucles dans le massif de la Montagnette près de Graveson : une jusqu'à l'Abbaye de Saint-Michel de Frigolet et une pour découvrir le village de Barbentane. Profitez des aires de pique-nique pour un petit repas en plein air !

**AU FIL DE L'EAU** 17 km 1h40

Balade à vélo reliant Graveson et Rognonas. Un parcours d'1h40 passant par les arènes, le Jardin des 4 saisons et le long du Canal des Alpines, offrant divers paysages et une sérénité apaisante. Choisissez votre vélo idéal - VTT, gravel ou vélo de route !

**ENTRE AGRICULTURE, TRADITION ET PATRIMOINE** 21 ou 23 km 2h30

Balade pittoresque à vélo Terre de Provence, traversant Châteaurenard, Eyragues et Maillane. Profitez du grand air et des richesses naturelles et historiques. Itinéraire idéal pour découvrir le territoire en toute facilité en faisant des pauses au musée Frédéric Mistral, au parc des poètes et à la chapelle Notre Dame.

**LA BALADE DES ROUBINES** 15 km 1h30

Balade à vélo le long du Canal de la Roubine entre Noves et Verquières. Admirez les paysages identitaires provençaux, traversez le pont levant du Mas de Gachon et découvrez les délices des producteurs et artisans locaux. En selle pour une belle aventure !

## Un tissu économique local dynamique

Renouvelé d'année en année, le partenariat entre Terre de Provence et l'association Initiative Pays d'Arles permet d'accompagner les entrepreneurs dans leur projet de création ou de reprise d'activités en mobilisant des fonds de prêts d'honneur et des partenaires locaux pour le montage, l'expertise, le suivi de l'entreprise et le parrainage.

En 2022, 48 porteurs de projets ont bénéficié de cet accompagnement et ont obtenu des prêts d'honneur à taux zéro dans le cadre de création ou de reprise d'activité.



L'Arche de Méo - Mollégès - Ferme pédagogique



Comptoir des Pains - Boulangerie - Saint-Andiol



Heat Training - salle de sport - Saint-Andiol



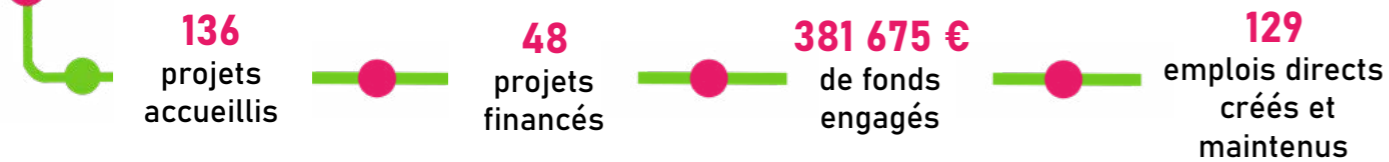
O panier de l'Epicurien - épicerie fine - Saint-Andiol



Inèstimab - houblonnière, safranière - Mollégès

2022

les effets concrets d'un partenariat de longue date entre Initiative Pays d'Arles et Terre de Provence



Retour en images sur les journées rencontre avec les jeunes créateurs et repreneurs d'entreprises de Mollégès > Saint-Andiol et Plan d'Orgon > Orgon.



Présentations et remises de financements en mairie de Mollégès en présence des jeunes créateurs et repreneurs d'entreprises : Yland.CIE, Biotyful BB, OSS 13, Faurelec, Youmanagement et Secrets de Bouchons



Présentations et remises de financements au restaurant Le Bellevue à Orgon en présence des jeunes créateurs et repreneurs d'entreprises : Le Carbone, L'atelier des Gourmets, Neshamah Gourmandises, Piro, Le Bellevue, Pique&Plume, JL Transports



Le Carbone - restaurant - Plan - d'Orgon



L'atelier des gourmets, laboratoire de boucherie - Plan d'Orgon



Neshamah - salon de thé - Orgon



Laboratoire de charcuterie Piro - Orgon



## LABEL PARC

Le Parc d'activités du Pont à Plan d'Orgon obtient la reconnaissance « Parc Engagé » : l'ambition d'une requalification sur un parc à vocation mixte

Terre de Provence a été récompensée en obtenant la labellisation « Parc Engagé » le vendredi 14 octobre 2022, lors de la journée régionale SudBiodiv' organisée par l'agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE) et ses partenaires.

Créé en 1996,  
>>> 68 ha  
>>> 950 emplois.

Ce label met en lumière le travail collectif, réalisé avec la commune de Plan d'Orgon, pour proposer des actions concrètes et de qualité :

- fluidifier et sécuriser le trafic routier,
- développer des voies douces pour les piétons et les cyclistes,
- améliorer la gestion des eaux de pluie et de l'éclairage public,
- renforcer la qualité paysagère du site.

Ces travaux débuteront fin 2023.



## Terre de Provence accompagne les commerçants dans leur démarche qualité

Depuis 2022, pour une période de deux ans, Terre de Provence déploie la démarche qualité Esprit Client, proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCI PA), sur les 13 communes du territoire intercommunal.

Proposer un accompagnement pour améliorer l'attractivité et l'accueil des commerces de centre-ville, tel est l'objectif de cette démarche qui a démarré en 2022 par les communes de l'ouest du territoire. Les commerçants de Cabannes, Orgon, Plan d'Orgon, Verquières, Mollégès, Saint-Andiol ont ainsi été les premiers à pouvoir bénéficier de cette démarche entièrement prise en charge par l'agglo.

Le déroulé est simple : les conseillers de la CCI PA rencontrent

chaque commerçant volontaire afin de lui présenter le dispositif et lui remettre le kit de participation. Après cette première étape de présentation, la phase « audit » est ensuite enclenchée :

- appels téléphoniques inopinés afin d'évaluer la qualité de l'accueil (temps de prise en charge, formule de politesse, maîtrise de la langue anglaise...),

- visites d'un client mystère afin d'analyser la qualité de l'accueil ; sont ainsi évalués la prise en charge d'une réclamation, la propreté du commerce, son agencement, l'information aux clients (affichages des prix et moyens de paiement, etc...).

« Au total 115 commerçants audités sur les communes Cabannes, Orgon, Plan d'Orgon, Verquières, Mollégès, Saint-Andiol et Châteaurenard. »

A l'issue de cette phase, un rapport détaillé est remis au commerçant avec des recommandations et des propositions de formations pour lui permettre de mieux répondre aux nouvelles habitudes et exigences des consommateurs. La démarche intègre également un volet communication avec une mise à l'honneur dans le journal Farandole, permettant ainsi d'attirer une nouvelle clientèle.

L'opération se poursuit sur 2023, avec la commune de Châteaurenard dans un premier temps puis les autres communes.



### A VOS AGENDAS !

La Semaine de l'Emploi qui se tiendra du 13 au 17 novembre 2023 marque une étape importante, car le salon de l'emploi célèbre son 20<sup>ème</sup> anniversaire !

Cette édition spéciale promet une semaine riche en événements, articulée sur le salon lui-même, une série d'ateliers et conférences sur le thème de l'emploi et la création d'entreprise seront proposés.

Lundi 13 : Ateliers thématiques

Mardi 14 de 14h à 17h : 20<sup>ème</sup> Salon de l'Emploi

Mercredi 15 à 17h30 : RDV entreprises

Jeudi 16 après-midi : les 'jeudis' de l'emploi du Grand Marché de Provence

Vendredi 17 de 9 h à 12h 30 : Matinée de la création d'entreprise

## ACTION SOCIALE / POLITIQUE DE LA VILLE / CONTRAT DE VILLE

### Depuis 2 ans, trois conseillers numériques animent les ateliers et permanences numériques pour lutter contre la fracture numérique

Terre de Provence s'est engagée dans une initiative ambitieuse pour favoriser l'inclusion numérique de ses habitants. Grâce aux conseillers numériques, Terre de Provence propose des ateliers collectifs et permanences d'accompagnement individuel dans les communes pour lutter contre la fracture numérique. Ces ateliers sont devenus des outils précieux pour aider les personnes à mieux comprendre et à utiliser les technologies numériques dans leur vie quotidienne.

>>> Interview avec Jean-Louis qui habite Plan d'Orgon et qui fréquente régulièrement les ateliers des conseillers numériques.



Que pensez vous de ces ateliers ?

Il y a quelques mois, j'ai découvert l'existence des ateliers numériques et je dois dire que c'est une expérience très enrichissante. Je ne me sentais pas à l'aise avec les nouvelles technologies, mais grâce à ces ateliers, j'ai pu acquérir des compétences essentielles pour utiliser Internet au quotidien sans avoir peur des risques. D'ailleurs, mon petit-fils a suivi un atelier sur les dangers d'internet co-animé par un conseiller numérique et un agent de prévention de Terre de Provence.

Qu'est-ce qui vous a poussé à participer à ces ateliers ?

Je me sentais dépassé par les avancées technologiques. Aujourd'hui quasiment toutes les démarches administratives doivent s'effectuer en ligne. Mes petits-enfants sont très à l'aise avec les smartphones et j'ai envie d'interagir avec eux. Puis, souvent nous entendons parler de cyber attaque, de mails frauduleux.... je souhaite me protéger.

Comment avez-vous entendu parler des ateliers ?

Par le bouche à oreille, puis j'ai vu l'information dans le bulletin municipal et sur le panneau lumineux de ma commune.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans ces ateliers ?

La patience et la pédagogie d'Amine. Très à l'écoute, ces sessions sont interactives, je peux poser des questions, partager mes expériences.

De plus, les thèmes proposés lors de ces ateliers sont très variés : « Comprendre les formats de fichiers », « Les réseaux sociaux nous espionnent-ils ? » « Savoir reconnaître un mail frauduleux » « Atelier réparation et maintenance PC ».

Avez-vous déjà mis en pratique ce que vous avez appris lors des ateliers ?

Evidemment ! Grâce à ces ateliers, je me sens beaucoup plus autonome et confiant dans l'utilisation des outils numériques. J'ai réussi à créer mon propre compte sur les réseaux sociaux et à rester connecté avec ma famille et mes amis.

Je peux également effectuer des recherches en ligne pour trouver des tutoriels de bricolage sans avoir peur d'être piraté. J'ai même rempli ma déclaration d'impôts en ligne.

Pour conclure, quel message souhaiteriez-vous transmettre aux personnes qui hésitent à fréquenter les ateliers ?

Les ateliers numériques ont changé ma vie au quotidien. Peu importe votre niveau en informatique débutant ou confirmé, les conseillers s'adaptent à vos besoins. C'est une occasion parfaite pour acquérir des compétences basiques qui sont aujourd'hui nécessaires dans notre vie quotidienne mais aussi des compétences plus poussées comme la maintenance informatique.

Pour un accompagnement encore plus personnalisé vous pouvez venir avec votre propre matériel (tablette, smartphone, PC).

Ces ateliers sont gratuits ! les conseillers sont à l'écoute ! les thèmes proposés sont variés ! pourquoi s'en priver ?

### A SAVOIR

Peu importe votre commune de résidence, les ateliers sont ouverts aux habitants des 13 communes de Terre de Provence, n'hésitez pas à vous rendre dans la commune voisine !

Avant votre inscription, il est conseillé de prendre rendez-vous pour un premier contact et organiser votre participation (document à fournir...). Retrouvez les planning des ateliers et des permanences sur le site internet de Terre de Provence



## Les élus du conseil communautaire ont voté !

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération. Les séances sont ouvertes au public.



Les élus ont voté à l'unanimité le renouvellement de la participation de Terre de Provence au comité d'itinéraires de La Méditerranée à vélo – Euro Vélo 8 (EV8) pour 2023-2026 et la signature d'une convention avec la région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur qui assure la coordination. La Méditerranée à vélo est la partie française de l'EuroVelo 8 qui à terme reliera Cadix en Espagne à Izmir en Turquie sur 7500 km.



C'est à l'unanimité que les élus du conseil communautaire ont approuvé l'adhésion de Terre de Provence à la charte «zéro déchet plastique» portée par la région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur. Chaque année, en région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur, 150 000 tonnes de déchets plastiques, pneumatiques et matières composites sont générés. Face à ce constat, Terre de Provence Agglomération s'engage à mener une action volontariste et significative de réduction des déchets plastiques dans le cadre de ses compétences et en partenariat avec les acteurs présents sur son territoire.



Les élus ont approuvé à l'unanimité la signature d'un contrat d'objectifs avec la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur «Prévention, tri des déchets et économie circulaire». Avec ce contrat, Terre de Provence confirme son engagement dans une démarche globale de prévention et de gestion des déchets. Terre de Provence est déjà inscrite dans deux importants dispositifs financiers régionaux (CRET et programme LIFE SMART WASTE) pour agir en faveur de la réduction et du tri des déchets au travers notamment d'actions de sensibilisation, de création ou requalification d'infrastructures, et s'est engagée dans l'élaboration de son plan local de prévention.



Les élus ont décidé à l'unanimité d'adhérer au réseau CompostPlus. Ce réseau, composé de collectivités et d'organismes permettra à Terre de Provence de bénéficier d'ateliers d'informations et d'outils pour la mise en place de la collecte séparée des biodéchets sur le territoire.



Pour soutenir les communes de Barbantane et Graveson suite aux incendies de la Montagnette du 14 juillet 2022, les élus du conseil communautaire ont validé à l'unanimité le versement d'une aide exceptionnelle de 150 000 €. Barbantane recevra 87 200 € et Graveson 62 800 €.



37 964 € c'est le montant consacré par Terre de Provence pour soutenir les projets de 6 associations qui œuvrent dans le domaine de l'aménagement rural.



74 000 € seront versés à 5 associations qui agissent pour le développement économique sur le territoire de l'agglomération.



100 000 € c'est le montant consacré par Terre de Provence pour soutenir les 14 porteurs de projets agissants notamment pour l'aide aux devoirs, le soutien à la parentalité, les actions de médiation et l'insertion des jeunes et aussi pour agir directement notamment pour coordonner l'atelier santé ville.



Les élus ont voté à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1800 euros à l'association des donneurs de sang bénévoles du secteur de Saint Rémy pour l'organisation de l'assemblée générale de l'union départementale des donneurs de sang des Bouches-du-Rhône en avril 2023 à Maillane et Saint Rémy.



Afin de répondre pleinement aux besoins en transport des étudiants du territoire, les élus ont décidé à l'unanimité d'élargir l'accès aux transports scolaires aux étudiants qui fréquenteront notamment la classe de BTS du lycée de Châteaurenard à la prochaine rentrée scolaire..



Pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion socio-professionnelle, le partenariat avec les missions locales du pays salonais et du Delta a été renouvelé à l'unanimité pour 2023-2025.



40 000 €, c'est le montant que les élus ont décidé d'attribuer à la maison des adolescents 13 nord afin qu'elle poursuive ses actions en 2023 auprès des adolescents et de leurs familles



4000 € seront versés au Pôle Ressources Parentalité & Familles qui propose d'écouter et d'accompagner les familles.



Les élus reconduisent le soutien financier de Terre de Provence avec une enveloppe de 30 000 euros qui sera versée aux associations APERS et Résonances médiations pour prévenir les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes et aider les victimes. Les actions suivantes sont donc renouvelées en 2023 : l'intervention sociale en gendarmerie, les permanences d'aide et d'accompagnement des victimes et les permanences de médiation familiale



## Restons CONNECTÉS et INFORMÉS

**Abonnez-vous aux infolettres de Terre de Provence**

inscrivez votre adresse mail directement en bas de page des sites :

<https://myterredeprovence.fr/>

<https://terredeprovence-agglo.com/>

<https://eaux-terredeprovence.fr/>



**Suivez-nous**

**terredeprovenceagglomeration**

**terredeprovencetourisme**

**regiedeseauxeerredeprovence**

# DES AIDES POUR FINANCER VOTRE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un accompagnement sur mesure et gratuit



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PROVENCE

Contactez notre opérateur au

**04 90 49 84 79**

[www.solihaprovence.fr](http://www.solihaprovence.fr)

[pig-tpa@soliha.fr](mailto:pig-tpa@soliha.fr)

**Terre  
de  
Provence**

Avec la participation des communes de Terre de Provence Agglomération  
Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues - Graveson - Maillane  
Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon - Rognonas - St Andiol - Verquières

Et en partenariat avec :

